
COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit du mois de janvier, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nouveau bâtiment communal sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Nathalie MALÉ, Christian LAMANE, Elisabeth LAPEYRE Adjoint, Mmes et MM, Maritchu ERRAMOUSPE, Gaëlle PINSOLLE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Paula SANTOS, Thierry DUCLOS-CAZENAVE Jean-Baptiste MONLAU, Gilles LARQUE, Florence MESPLES DIT PEBOSCQ, Pierre MOUREU et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame MESPLES-DIT-PÉBOSCQ Florence a été élue secrétaire de séance

Vu le Maire pour convocation le 7 janvier 2021 et affichage des délibérations le 22 janvier 2021.

La séance est ouverte par Monsieur PÉGUILHÉ, premier adjoint, à 19 h 00.

Fonds de concours CCLB

La Communauté de Communes a mis en place un règlement de fonds de concours qui seraient destinés à financer des investissements communaux en lien avec les équipements utilisés par les clubs sportifs soutenus financièrement dans leur fonctionnement par l'EPCI.

Lors de réunion en date du 17 novembre 2020, la Communauté de Communes des Luys en Béarn a délibéré sur les montants prévisionnels des fonds de concours au titre de l'enveloppe 2020, et ce conformément au règlement d'intervention précité.

Le montant prévisionnel attribué à la commune de Mazerolles pour l'achat d'un équipement tableau pupitre pour la salle des sports est de **1 191.75 €**.

Renouvellement CAE

Monsieur PÉGUILHÉ Premier adjoint, informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de renouveler trois contrats d'accompagnement dans l'emploi pour le bon fonctionnement des services de cantine et garderie.

Il précise qu'une annonce est en cours pour le recrutement d'un agent technique à 26 h.

Le Conseil valide ces propositions.

Mise à disposition d'un local à l'association 2MBS

Le Conseil valide la mise à disposition d'une salle, à l'association 2MBS.

Une convention de mise à disposition sera signée entre les deux parties.

Convention 2020-2021 de prestation de service avec l'association 2MBS

Afin de faciliter l'encadrement de la pause méridienne de la cantine, par la Commune, l'association 2MBS propose de participer à l'animation de l'interclasse. Son intervention sera formalisée par une convention de prestation de service. Les activités seront des cycles multisports dont les objectifs seront de transmettre les valeurs du sport aux jeunes et de permettre, pour ceux qui ne le peuvent pas, d'avoir une activité sportive.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention de prestation de service avec le 2MBS.

Désignation d'un référent au Syndicat du Bassin Versant des Luys

Afin de garder une proximité territoriale, il est nécessaire de désigner un référent communal impliqué dans la gestion des cours d'eau. Le référent a pour rôle de garder un lien entre la commune et le Syndicat, afin de faire remonter les différentes problématiques et informations sur le territoire. Le Conseil désigne Monsieur Jean-Baptiste MONLAU.

Plan de formation mutualisé

Madame le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Est Béarn du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné. Le Conseil municipal, adopte le plan de formation mutualisé.

Travaux école

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le projet de construction d'une nouvelle salle de classe et son dortoir.

Elle présente un projet de construction d'une école de 230 m².

Elle précise que le budget prévisionnel des travaux est de 400 000 € HT environ et qu'il convient d'établir les dossiers de subvention pour ce type d'opération.

Le Conseil valide le projet et autorise Madame le Maire à solliciter le financement auprès de l'État, du Département, de la Région et de l'Europe.

Questions diverses :

Participation patronale

Madame le Maire informe que le Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion a donné un avis favorable pour le versement de la participation patronale au financement des garanties de protection sociale complémentaire du personnel.

Rachat de la part de la sono du Comité des fêtes de Larreule

Madame le Maire rappelle que l'association 2MBS a acheté une sono avec le Comité des fêtes de Larreule en 2016. Elle précise que la commune a versé une subvention de 400 € à 2MBS pour cette sono. Le Comité des fêtes de Larreule souhaite que la commune rachète leur part pour un montant de 300 €.

Après lecture du courrier du comité des fêtes de Larreule et exposé des faits, le Conseil valide le rachat.

Vente du relais paroissial

Madame le Maire rappelle que Monsieur et Madame VERTENOEUIL ont pour projet l'achat du relais paroissial qui accueille actuellement un groupe du catéchisme, tous les jeudis. Elle précise qu'après avoir pris contact avec l'abbé, une mise à disposition d'une nouvelle salle pourrait permettre la vente de la parcelle C1425 où se trouve le bâtiment.

Le Conseil demande à ce que le bien soit estimé par la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 29 janvier 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 20 janvier 2021

Sceau de la mairie

Le Maire

Isabelle PÉGUILHÉ